

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DES MEDIAS (MINCOTIM)**

PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (PAFEN)

(P176396)

TERMES DE REFERENCE :

**RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES CHARGE DE L'EVALUATION ET
DE LA MISE A JOUR DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
(PNDTIC) AINSI QUE DE L'ELABORATION DE SON PLAN D'ACTIONS**



Octobre 2023

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi a obtenu un don de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN). Il est prévu qu'une partie des ressources de ce projet soit utilisée pour financer des prestations *d'un consultant chargé de l'évaluation et de la mise à jour de la Politique Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (PNDTIC), ainsi que de l'élaboration de son plan d'actions.*

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. OBJECTIFS DU PROJET PAFEN

L'objectif de développement du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN) est d'augmenter l'accès à l'internet à haut débit, en particulier pour les populations mal desservies ; et améliorer la capacité du Gouvernement à fournir des services publics par voie numérique.

Le projet vise à accroître l'accès au haut débit et à améliorer la capacité du gouvernement à fournir des services publics numériques, ce qui contribuera à jeter les bases d'un développement accéléré de l'économie numérique du Burundi.

Les activités du projet viseront à accroître l'adoption du numérique en élargissant la couverture du réseau et la base existante de consommateurs de services numériques par le biais d'initiatives qui stimulent l'investissement dans des infrastructures à large bande durables et intelligentes sur le plan climatique et catalysent la demande croissante de services électroniques par le biais de programmes d'accès numérique.

Une attention particulière sera accordée à la réduction de la fracture numérique, en veillant à ce que les communautés rurales du Burundi, les femmes et les filles, ainsi que les groupes vulnérables soient connectés, qui sont actuellement mal desservis et/ou confrontés à des obstacles plus importants à l'accès. L'accent sera également mis sur la stimulation de l'accès au haut débit dans des secteurs clés, tels que l'éducation.

Le projet cherchera également à créer un gouvernement numériquement actif en finançant des facilitateurs numériques transversaux qui peuvent stimuler la capacité de prestation de services publics numériques par le biais de cadres de gouvernance partagés, d'une infrastructure numérique à faible consommation énergétique et résiliente, et de plates-formes publiques numériques, et ainsi soutenir l'instauration progressive des services électroniques transactionnels et une plus grande utilisation des technologies numériques par le gouvernement.

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

Composante 1 : Accès et inclusion numériques

- Sous-composante 1.1 : Environnement favorable au développement du marché du haut débit et à l'accès numérique
- Sous -composante 1.2 : Accès à la connectivité locale

- Sous -composante 1.3 : Facilitateurs d'accès local et d'inclusion numérique

Composante 2 : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques

- Sous-composante 2.1 : Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services en ligne
- Sous -composante 2.2 : Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées
- Sous -composante 2.3 : Numérisation de certains services et de cas d'utilisation phares

Composante 3 : Coordination institutionnelle et gestion du projet.

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence (CERC)

Le « Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique au Burundi » (PAFEN) soutiendra une série de réformes visant à rapprocher les services des citoyens et à améliorer l'efficacité et la transparence du secteur public. De plus, le projet vise à soutenir l'utilisation des technologies numériques et des données pour faciliter la prise de décisions politiques et promouvoir les investissements.

2. POURQUOI UN PNDTIC

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont actuellement un levier du développement économique et social au monde entier et au Burundi en particulier. Du fait de leur contribution certaine au développement social et économique, de nombreux pays dont le Burundi et de multiples organisations économiques régionales ont décidé d'intégrer les Technologies de l'Information et de la Communication dans leurs politiques et stratégies de développement socio-économique intersectorielles à long terme.

Dans cette optique, le Gouvernement du Burundi a mis en place la Politique Nationale de développement des TIC 2011-2025 (PNDTIC) adoptée en 2011, dans le but de s'approprier l'usage de ces technologies et d'accompagner la majorité de la population dans cette nouvelle ère de l'économie numérique, à travers la diffusion des produits et services des TIC dans les écoles, l'encouragement des Jeunes, des Femmes et des handicapés à recourir aux TIC pour leur développement économique et social, l'utilisation des TIC dans les services médicaux, l'exploitation des TIC dans la recherche et le développement, le développement des services publics en ligne, la sécurisation des réseaux informatiques, ainsi que la construction des infrastructures nécessaires pour faire du Burundi un hub régional de référence dans le secteur des TIC.

La vision du Gouvernement à travers cette Politique étant de réaliser l'accès universel des TIC sur tout le territoire national pour accélérer la croissance économique et de devenir un centre d'excellence et un pôle de référence régional dans le secteur des TIC à l'Horizon 2025.

Dix ans après l'adoption de ladite Politique, le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias a planifié dans son Plan d'Actions Annuel l'évaluation de cette Politique, afin de dégager l'état des lieux de mise en œuvre de cette Politique. Dans ce cadre, que le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias recrute un consultant National pour évaluer à mi-parcours la mise en œuvre de cette Politique Nationale de Développement des TIC.

Cette consultance s'inscrit dans le cadre de l'exécution des activités de la **Composante 2 : « facilitateurs de la prestation de services publics numériques »** et plus particulièrement de celles prévues sous la **Sous-composante 2.1 : « Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services électroniques »** qui soutient le développement des cadres fondamentaux qui permettent une prestation de services numériques sûre et efficace.

Cette sous-composante présente un tel niveau de complexité qu'elle est, à son tour, subdivisée en sous-composantes dont la **2.1.1 « Stratégies nationales et cadres de gouvernance pour les services électroniques »**

III. OBJECTIF DE LA MISSION

D'une façon générale, l'objectif de la consultation est d'évaluer l'actuelle PNDTIC au Burundi, la mise en œuvre de son plan d'Actions (2011-2025) en général et, spécialement l'atteinte des objectifs globaux que le Gouvernement s'était fixé à travers le plan d'Actions pour la période 2011 – 2025 et d'élaborer une nouvelle PNDTIC avec son Plan d'Actions pour la période 2025 - 2034.

IV. OBJECTIFS SPECIFIQUES ET ETENDUE DE LA MISSION

De manière spécifique, il s'agira, pour le consultant, de :

- Analyser la structure et le contenu de la PNDTIC y compris son Plan d'Actions de la PNDTIC pour la période en cours ;
- Dégager un état de lieu de la mise en œuvre de la PNDTIC, y compris le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans les différents plans d'Actions arrêtés depuis l'adoption de la PNDTIC ;
- Réaliser une évaluation de la PNDTIC en place, en tenant compte des autres Stratégies Nationales telles que la Digitalisation des services publics, la Stratégie Large Bande, etc... ;
- Formuler des recommandations ciblées pour la période restante de l'actuelle PNDTIC (2024-2025) ;
- Identifier les freins et causes de la non-réalisation des actions ou initiatives et/ou projets des différents Plans d'Actions écoulés ou en cours ;
- Identifier les leçons apprises desdits Plans d'Actions ;
- Identifier et développer les pistes de solutions aux défis et causes de non réussite des plans d'actions déjà envisagés ;

- Tenant compte de la situation et de l'état de réalisation de la PNDTIC en cours ; identifier les défis majeurs du secteur des TIC à relever et les questions pertinentes à traiter dans la nouvelle PNDTIC ;
- Analyser l'alignement sur d'autres stratégies nationales clés en matière de numérique par d'autres agences gouvernementales, et assurer l'alignement lors de la formulation de recommandations ou du développement de la nouvelle Stratégie Nationale ;
- Développer une nouvelle Politique Nationale de Développement des TIC sur la période 2025-2034 tenant compte des résultats de l'analyse de l'existant et des nouveaux développements du secteur, ainsi que des initiatives de digitalisation par d'autres ministères et agences ;
- A moins d'une situation le suggérant autrement, les aspects suivants devraient être couverts par la nouvelle politique de Développement des TIC notamment : Développement des Ressources Humaines ; Cadre politique, juridique, réglementaire et de régulation à l'ère de la convergence ; Développement des infrastructures TIC ; E-gouvernement ; Connectivité rurale et Accès Universel ; Recherche et Développement en TIC ; Transactions et sécurité électroniques ; Développement des contenus nationaux et régionaux ; les TIC et le développement économique et social ;
- Elaborer un plan d'actions réaliste chiffré et budgétisé, y compris un calendrier indicatif pour la mise en œuvre de la nouvelle PNDTIC ainsi que proposer une stratégie pour sa mise en œuvre effective ;
- Proposer un cadre de gouvernance pour la mise en œuvre du PNDTIC, le suivi-évaluation de la PNDTIC et son plan d'actions ;
- Préparer et animer les ateliers de présentation et/ou de validation des différents documents ;
- Préparer une note de présentation de l'évaluation de la PNDTIC au Conseil des Ministres.

V. LIVRABLES ATTENDUS

A l'issue de la mission, les livrables attendus sont les suivants :

- Un rapport de cadrage méthodologique et de planification détaillée des travaux ;
- Un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la PNTIC et de son Plan d'Actions validé ;
- Un rapport sur les besoins de mise à jour de la PNTIC validé ;
- Un Projet de Nouvelle PNDTIC ;
- Un plan d'actions pour la mise en œuvre de la nouvelle PNDTIC 2025-2034 ;
- Un rapport de l'atelier de validation de la nouvelle PNDC et de son plan d'Action ;
- Une présentation Powerpoint et un résumé exécutif de la nouvelle PNDTIC et son plan d'actions pour la période 2025 - 2034
- Un rapport de l'atelier de validation technique de la nouvelle Politique et son plan d'actions ;

- Une note de présentation au Conseil des Ministres et comprenant un résumé de la nouvelle stratégie, les principaux résultats, conclusions et recommandations ;
- Un document de rapport de la mission comprenant l'ensemble des livrables dans leurs versions validées.

VI. LIEU ET DUREE DE LA MISSION

La mission du bureau se déroulera à Bujumbura et sur une durée estimée à environ neuf (9) semaines calendrier.

Cette activité se déroulera sur tout le territoire sauf pour les ateliers techniques de présentation de méthodologies de travail et de validation du rapport qui peuvent se dérouler à Bujumbura.

VII. CALENDRIER DE PRODUCTION DES LIVRABLES

Durant l'exécution de sa mission, les livrables suivants sont exigibles au consultant, et les décaissements se feront sur la base des rapports jugés acceptables par le client tel que le précisera le contrat négocié.

#	Echéance (signature + x semaines)	Produits livrables	Décaissements
1.	Signature +1 semaine	Un rapport de cadrage contenant une description de l'approche méthodologique et un projet d'organisation des interventions.	10%
2.	Signature +3 Semaines	Rapport : • Etat de la mise en œuvre de la PNTIC et de ses différents Plans d'Actions • Les besoins de mise à jour de la PNTIC validé par une Commission Technique ad hoc	
3.	Signature + 4 Semaines	Rapport de validation par la Commission Technique de Suivi Ad hoc	20%
4.	Signature + 6 Semaines	Rapport provisoire : • Le Projet de Nouvelle Politique Nationale de Développement des TIC est produit ; • Le projet de Plan d'Actions 2025 – 2035 pour la mise en œuvre de la nouvelle PNDTIC	
5.	Signature + 8 Semaines	Rapport de l'atelier de présentation du rapport provisoire de l'étude	50%
6.	Signature + 9 semaines	Rapport Final :	20%

#	Echéance (signature + x semaines)	Produits livrables	Décaissements
		• Un document de rapport de la mission comprenant l'ensemble des documents produits et validés, y compris la nouvelle PNDTIC et son Plan d'Actions pour les dix (10) prochaines années et intégrant les observations faites lors des différents ateliers • Une note de présentation au Conseil des Ministres	

VIII. GOUVERNANCE DE LA MISSION DU CONSULTANT

Sous la supervision directe du Cabinet du Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias (MINCOTIM), le Consultant devra travailler étroitement avec la Direction Générale des TIC, le SETIC et l'Unité de Gestion du PAFEN qui mettront à contribution les membres des Cellules TIC mises en place dans des différentes institutions publiques. Une Commission Technique Ad hoc chargée du Suivi de l'étude et réunissant entre autres, les représentants du MINCOTIM, du SETIC et du PAFEN, sera mise en place par le Coordonnateur du PAFEN.

Le PAFEN/MINCOTIM sera responsable de l'organisation et du financement des différents ateliers de validation des livrables.

IX. PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera réalisée par un bureau d'études répondant aux qualifications et profil ci-après :

- Le bureau devra avoir une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans l'élaboration de Politiques et/ou de stratégies nationales dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Avoir une expérience dans l'évaluation des politiques publiques dans le digital sera un atout
- Avoir à son actif au moins trois (3) missions similaires dont au moins deux (2) dans le secteur des TIC ;
- Une expérience des missions similaires dans les pays francophones serait un avantage.

Pour exécuter cette mission, le bureau devra aligner une équipe pluridisciplinaire d'experts pour prendre en charge tous les aspects de la mission.

L'équipe alignée devra être pilotée par un consultant Chef de Mission ayant les qualifications et le profil suivants :

- Une formation de niveau universitaire BAC + 5 dans le domaine des TIC ;
- Une expérience avérée d'au moins Dix (10) ans dans le domaine des TIC et ou de l'économie numérique ;
- Une grande expérience dans le développement de politiques et de stratégies nationales ou internationales de développement dans des secteurs similaires ;

- Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires, avec des attestations y relatives ;
- Avoir la maîtrise du Français, écrit et parlé.

X. OBLIGATIONS DE REPORTING

Les activités de l'assistance technique seront gouvernées/articulées par une note méthodologique que le Consultant devra fournir au démarrage de la mission. Cette note méthodologique sera validée par le Comité Technique Ad hoc de Suivi de l'étude.

Les principaux livrables feront l'objet de présentation-validation au cours d'ateliers organisés à cet effet par le PAFEN et animés par le Consultant.

La langue de travail est le français.

XI. FINANCEMENT DE LA MISSION

La mission du bureau sera financée par le PAFEN. Le coût des ateliers des consultations publiques seront pris en charge directement par le Projet.

XII. METHODE DE SELECTION DU BUREAU.

Le bureau de consultants sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants (CQS) conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.